COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick VEAU, Maire de Sornac.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 9 septembre 2026

Présents : Patrick VEAU, Éric GUICHARD, Christel CONTINSOUX, Laurent MALLEPEYRE, Alexandra COIFFARD, Éric SAQUET, Frédéric WORINGER, Joëlle DEZALY, Élodie EHRHART, Alain VIDAL, Sébastien MAURIANGE

Excusés : Dominique BESSETTE (pouvoir à Christel CONTINSOUX), Laurence TRARIEUX (pouvoir à Patrick Veau), Julian MALGAT (pouvoir à Alexandra Coiffard), Justine REIGE (pouvoir à Éric Guichard)

Secrétaire de séance : Éric Guichard

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Programme voirie 2026- Demande d'aide départementale au titre de la dotation voirie
3. Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour-Garonne
4. Subvention à la protection civile
5. Délibération servitude de canalisation (Eaux Usées)
6. Délibération servitude de canalisation (Eau potable)
7. Présentation du projet de contractualisation 2027-2029 avec le CD19
8. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant qu'elle est enregistrée afin de faciliter la prise de notes et la rédaction du compte rendu.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 en précisant qu'elle est enregistrée.

Monsieur le Maire propose que la fonction de secrétaire de séance soit assurée à tour de rôle par les conseillers municipaux, selon un tableau établi par ordre alphabétique, sauf absence. Le conseil approuve cette idée
Le secrétaire de séance est M. Éric Guichard
Monsieur le Maire fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JUILLET 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2026.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

2. PROGRAMME VOIRIE 2026- DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DOTATION VOIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour solliciter officiellement les aides du conseil Départemental. Deux types de subventions existent : la DETR et les subventions du Département.

Monsieur le Maire dresse le bilan du programme. Tous les travaux de voirie programmés ont été réalisés. Les tarifs ont été particulièrement avantageux cette année. Cela a permis d'ajouter d'autres travaux, dont une bonne partie prévue pour 2027, notamment aux « Annouillards ». Les chantiers ont été achevé environ une semaine avant le calendrier annoncé.

Les Travaux réalisés :

- Montée des Valettes (jusqu'à la route de Bellechassagne) : enrobé à chaud sur toute la longueur, sauf le bas. Une reprise reste à surveiller au niveau du pont, où l'enrobé à froid ne tient pas.
- Chemin du fond de la Vialle : remis en état en enduit classique (deux habitants desservis).
- Plat entre Clamoudeix et Laval (la cuvette) : enrobé à chaud sur une courte distance, ce qui sécurise le passage pour une quinzaine d'années.
- Remontée : réparations ponctuelles (bouchage des trous) réalisées au fil du chantier par l'entreprise.
- Trottoir non prévu : remise en état par la commune ; la facture sera adressée à l'entreprise responsable, sans certitude d'être payé.
- Grille remplaçant le bourrelet près du cimetière, plus réglementaire (son efficacité reste à constater après la pluie).
- Route de la Vialle refaite en enduit.
- Route des Annouillards, du parking jusqu'à la route de la Courtine.

Pour 2027, Le Conseil municipal doit réfléchir rapidement aux prochains travaux (avant décembre 2026). Les élus sont invités à signaler les petits accès dégradés des villages (par exemple à Laval ou à Le Maureix) et les travaux non terminés de l'année dernière, afin de les prioriser.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la demande officielle de subvention au Département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Département pour le programme de voirie 2026

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Monsieur le Maire rappelle que des analyses de l'eau se sont révélées mauvaises sur l'alimentation du camping. La canalisation doit donc être refaite, depuis le carrefour de l'ESAT jusqu'au fond du camping (gîte). L'opération inclut aussi la remise à niveau de l'assainissement, afin de profiter de la même tranchée. Son coût s'élève à 91 329 € TTC.

Le département et l'Agence de l'eau pourraient accorder une subvention dont 22 832,40 € (agence de l'eau), à condition de la demander. Le Maire précise que le prolongement jusqu'au stade n'est pas prévu : une tranchée supplémentaire pour l'assainissement du stade a été jugée trop coûteuse. Si un club house y est installé, une fosse toutes eaux pourra être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

4. . SUBVENTION A LA PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion, le Conseil avait donné un accord de principe à la suite du courrier invitant les communes à aider les communes sinistrées des Landes. Il convient aujourd'hui de délibérer pour l'acter officiellement l'attribution de cette subvention de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la protection civile, au profit des communes sinistrées.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

5. SERVITUDE DE CANALISATION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de création du réseau d'eaux usées afin de garantir la desserte du secteur « Impasse des Bessades »
Pour réaliser cette opération, le tracé technique impose le passage d'une canalisation souterraine sur une propriété privée. L'assainissement relevant de la commune, il nous faut signer avec le propriétaire du terrain une servitude de canalisation pour pouvoir intervenir en cas de débouchage, de changement ou de remplacement.

À la suite de questions de la population sur les travaux d'aménagement réalisés sur ce terrain, Monsieur le Maire précise qu'aucun projet de construction n'a été déposé en mairie : il s'agit d'une carrière de dressage, avec drainage et capture d'une source.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à proposer et signer la servitude de canalisation pour les eaux usées

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

6. SERVITUDE DE CANALISATIONS

Monsieur le Maire expose une situation analogue aux Valettes. Les vannes d'arrêt sont sur la route, mais la canalisation qui rejoint les compteurs, encore sous la responsabilité de la commune, passe derrière deux habitations, donc en propriété. Les travaux ayant déjà été réalisés, deux solutions existent : tout détruire et refaire la canalisation en bordure de route, ou régulariser par une servitude de passage. Les propriétaires acceptent de signer une convention, qui s'imposera aussi en cas de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à proposer et signer la servitude de canalisation pour l'alimentation en eau potable

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
15	11	4	15	15	15	0	0

7. PRESENTATION DU PROJET DE CONTRACTUALISATION

Monsieur le Maire présente le tableau des projets de la commune, transmis aux élus, en vue de la contractualisation avec le Département. Le dossier doit être remis début octobre. Monsieur le Maire rappelle que le tableau reste un document de travail : il n'engage pas à réaliser tous les projets et les taux d'intervention seront fixés par le Département.

Les projets :

Maison de la vie locale et halle couverte d'animation

Equipement modulaire pour club de football

Création d'une réserve sèche pour la cantine

Délocalisation de la lingerie

Réhabilitation des sanitaires et de l'accueil du camping

Rénovation énergétique de l'école

Réaménagement centre bourg

Plan d'eau et sécurisation de la zone de baignade

Réhabilitation d'un logement meublé pour habitat temporaire

Logements adaptés pour personnes âgés autonomes

Armoire sécurisée pour l'église

Restauration des vitraux de l'église

Création d'un auvent de protection pour la station-service

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Compost citoyen : Haute Corrèze Communauté est engagée auprès du réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine, qui propose le 8 octobre, de 9 h 00 à 16 h 30, une journée destinée aux élus et aux agents des espaces verts sur la gestion des déchets verts
- Commerce : Monsieur le Maire a donné son accord à une commerçante, qui vendra des plats asiatiques le vendredi soir à partir de début octobre. Le restaurateur et le boucher ont été consultés, et le camion « burger » reste le mercredi soir.
- Travaux sur la ligne 400 000 volts : des pylônes sont remplacés, consolidés ou repeints, notamment entre Laval et Clamoudeix, avec création de pistes d'accès et passage important de camions. Prudence sur ces routes. Le tout-venant restera disponible à la fin du chantier.
- Lignes 20 000 volts : survol par hélicoptère du 14 au 25 septembre, dans le cadre d'un programme préventif d'entretien.
- Réunion Enedis, ouverte aux élus : vendredi 9 octobre, de 10 h 00 à 12 h 00, à Combressol (réseau, qualité de fourniture, transition énergétique, investissements). Inscription via le secrétariat.
- Salle polyvalente : le matériel mis à disposition est inadapté (balai, serpillières, absence d'aspirateur industriel, produits, éponges, seulement quatre torchons, vaisselle marquée). Un nettoyage complet de la cuisine est à prévoir chaque année.
- Registre des personnes vulnérables : malgré l'information diffusée cet été par le CCAS, personne ne s'est inscrit. Les remontées du Département sont attendues fin d'année ou début d'année prochaine ; les services sociaux et les intervenants à domicile connaissent par ailleurs les situations.
- Matériel des associations : des bidons utilisés lors de la fête de Sornac n'ont pas été rangés près de l'ancienne pharmacie. Monsieur le Maire propose une convention qui indiquera que les associations devront remettre en place le matériel prêté, afin de ne pas charger les agents communaux.
- Défense : le référent défense participera aux manœuvres du 28 octobre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h24